

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816 (62741-008816)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Durcisseur/Application voir fiche technique

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Bosshard-Farben AG

Rue/Boîte Postale :

Ifangstrasse 97

Case Postale

Sigle du pays/Code postal/Localité:

8153 Rümlang

Téléphone :

+41448177474

E-mail :

bosshard@bosshard-farben.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 ; H334 - Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1 ; Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HEXAMETHYLENEDIISOCYANATE/TOLUYLENDIISOCYANATE EN BASE DE POLYISOCYANATE ; N°CAS : 26426-91-5

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4

2,4-DIISOCYANATE DE TOLUYLÈNE ; N°CAS : 584-84-9

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P405 Garder sous clef.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

O221 À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HEXAMETHYLENEDIISOCYANATE/TOLUYLENDIISOCYANATE EN BASE DE POLYISOCYANATE ; N°CE : 927-271-6; N°CAS : 26426-91-5

Poids : $\geq 25 - < 50$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485493-29-xxx ; N°CE : 204-658-1; N°CAS : 123-86-4

Poids : $\geq 25 - < 50$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336 EUH066

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475103-46 -xxx ; N°CE : 205-500-4; N°CAS : 141-78-6

Poids : $\geq 20 - < 25$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457571-37-xxxx ; N°CE : 212-485-8; N°CAS : 822-06-0

Poids : $\geq 0.1 - < 0.2$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H330 Resp. Sens. 1 ; H334 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

Limites de concentrations spécifiques : Resp. Sens. 1 ; H334: C ≥ 0.5 % • Skin Sens. 1 ; H317: C ≥ 0.5 %

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

2,4-DIISOCYANATE DE TOLUYLÈNE ; N°CE : 209-544-5; N°CAS : 584-84-9

Poids : $\geq 0.1 - < 0.2$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H330 Resp. Sens. 1 ; H334 Carc. 2 ; H351 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 3 ; H412

Limites de concentrations spécifiques : Resp. Sens. 1 ; H334: C ≥ 0.1 %

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions .

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Consulter impérativement un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool , Poudre d'extinction , Dioxyde de carbone (CO₂) , Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné. génération/formation d'aérosols Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Mettre à terre les récipients lors remplissage/transvasement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Demandes d'aires de stockage et de récipients L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15. À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues.(Suisse : directive EKAS n° 6508)

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

Valeur limite : 50 ppm / 240 mg/m³
Remarque : SSC
Version : 09.01.2025
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
Valeur limite : 150 ppm / 720 mg/m³
Remarque : SSC
Version : 09.01.2025
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur limite : 62 ppm / 300 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : Y
Version : 17.06.2024
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur limite : 150 ppm / 723 mg/m³
Version : 09.03.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur limite : 50 ppm / 241 mg/m³
Version : 09.03.2022
ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
Valeur limite : 200 ppm / 730 mg/m³
Remarque : SSC
Version : 09.01.2025
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
Valeur limite : 400 ppm / 1460 mg/m³
Remarque : SSC
Version : 09.01.2025
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur limite : 200 ppm / 730 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : Y
Version : 17.06.2024
DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
Remarque : B
Version : 09.01.2025
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur limite : 0.005 ppm / 0.035 mg/m³
Limitation de crête : 1/=2=(I)
Remarque : Sa
Version : 17.06.2024
2,4-DIISOCYANATE DE TOLUYLÈNE ; N°CAS : 584-84-9
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
Valeur limite : 0.02 mg/m³
Remarque : S B
Version : 09.01.2025
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
Valeur limite : 0.02 mg/m³
Remarque : S B
Version : 09.01.2025
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur limite : 0.005 ppm / 0.035 mg/m³
Limitation de crête : 1/=4=(I)
Remarque : Sa
Version : 17.06.2024

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025
Version : 12.0.0

Valeurs limites biologiques

DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Hexamethylenediamine (après hydrolyse) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Paramètre :
Valeur limite : 0.15 mg/g Créatinine
Version : 10.10.2024

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480 min. Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 6.

Protection corporelle

Vêtement de protection. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Utiliser un filtre à gaz A pour la peinture à la main, un filtre combiné à gaz et à particules A-P pour la peinture au pistolet et les travaux de meulage. Choisir un type de masque protecteur offrant le niveau de protection nécessaire en fonction des conditions au poste de travail. Si cela est insuffisant pour maintenir la concentration des particules et les vapeurs au-dessous de la valeur limite MAK (concentration maximale au poste de travail), il faut porter des dispositifs respiratoires à tuyau d'air comprimé indépendants de l'air environnant avec masque complet, cagoule ou demi-masque conforme à EN 14594 classe 3 ou supérieure ou des filtres soufflants avec masque complet selon EN 12942 ou cagoule selon EN 12941, filtres toujours au moins A1P.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide:

Couleur : couleur

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa)	77 - 78 °C
La température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Point éclair :	7 °C
Température d'auto-inflammation :	370 °C
Limite inférieure d'explosivité :	1.2 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :	11.5 Vol-%
Pression de vapeur : (50 °C)	360 hPa
Densité : (20 °C)	1.1 g/cm³

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%	
Soluble dans l'eau:	(20 °C)		non miscible		
pH :			non applicable		
log P O/W :			Aucune donnée disponible		
Temps d'écoulement :	(20 °C)		26	s	DIN gobelet 4 mm
Viscosité cinématique :	(40 °C)		Aucune donnée disponible		
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		Aucune donnée disponible		
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible		
Solides inflammables :		Aucune donnée disponible.			
Gaz inflammables :		Aucune donnée disponible.			
Propriétés explosives :		Aucune donnée disponible.			

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Alcalies (bases), concentré. Acide Comburant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en quantités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la régénération naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	14 g/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	7.4 g/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

Paramètre :	DL50 (ACÉTATE D` ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4935 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTATE D` ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	11.3 g/kg
Paramètre :	DL50 (2,4-DIISOCYANATE DE TOLUYLÈNE ; N°CAS : 584-84-9)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	6170 mg/kg
Paramètre :	DL50 (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	710 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	405.011 mg/kg

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11 S (Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses)

Élimination appropriée / Emballage: Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 33
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : 640D · LQ 5 I · E 2
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 2
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 2
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 74, 75

Directives nationales

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Störfallverordnung (12. BImSchV)

Catégories de danger

Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

Substances dangereuses explicitement mentionnées

2,4-DIISOCYANATE DE TOLUYLENE ; N°CAS : 584-84-9 ; Numéro : 2.43

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe (D) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International ;Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG- International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA - International Air Transport Association
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
LOEL - Lowest Observed Effect Level
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
VOC - Volatile Organic Compounds
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (D)
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur-Spritzfüller-Härter 8816
Mise à jour : 28.02.2025

Version : 12.0.0

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.